

Normes de comportement Play! Pokémon

VERSION FRANÇAISE

Dernière mise à jour : le 13 février 2024

Table des matières

1	Introduction	2
2	Esprit du jeu	2
2.1	Bases de l'esprit du jeu	2
3	Comportement dans la communauté.....	3
3.1	Activités illégales.....	4
3.2	Harcèlement et intimidation.....	4
3.3	Violation flagrante des normes communautaires	5
4	Conduite des Professeurs Pokémon	5
4.1	Les valeurs clés d'un Professeur Pokémon	5
4.2	Confidentialité.....	7
5	Sanctions disciplinaires	7
5.1	Types d'actions disciplinaires.....	7
5.2	Processus d'appel.....	9
5.3	Rapports d'incidents	9
6	Résumé des modifications	10

1 Introduction

Le jeu Pokémon est apprécié pour la complexité de ses stratégies, ses personnages divertissants et son atmosphère de compétition conviviale. Pour garantir cette atmosphère, le Pokémon Organized Play a élaboré les normes de conduite suivantes pour toutes les personnes qui participent au programme Play! Pokémon en tant que joueurs, Professeurs ou spectateurs.

Il incombe à tous les membres de Play! Pokémon de se familiariser avec ces normes, de les promouvoir et de les illustrer pendant leur participation au programme.

Ces normes s'appliquent quelles que soient les circonstances dans lesquelles un joueur participe à un évènement Play! Pokémon. Par exemple, quand une plateforme en ligne est utilisée, ces normes s'appliquent aussi aux interactions virtuelles entre les participants.

2 Esprit du jeu

Même si l'un des objectifs d'un tournoi Pokémon est de déterminer le niveau de compétence de chaque joueur, il est aussi important que tous les participants s'amuse. C'est cet état d'esprit que le Pokémon Organized Play souhaite mettre en avant pendant les tournois Play! Pokémon.

L'adhésion à l'esprit du jeu permet de s'assurer que tous les participants, y compris les joueurs, les spectateurs et le personnel de l'évènement, peuvent participer à chaque tournoi Play! Pokémon et vivre pleinement cette expérience.

L'esprit du jeu doit guider le comportement des joueurs et des Professeurs Pokémon lorsqu'ils font respecter les règles.

2.1 Bases de l'esprit du jeu

2.1.1 Plaisir

Pokémon est un jeu, et les jeux doivent être amusants pour tout le monde. Lorsqu'un jeu n'est plus amusant, les joueurs s'en désintéressent. En contribuant à une atmosphère sécurisée et amicale, les participants peuvent aider leur entourage à profiter de son expérience.

- Les joueurs doivent s'abstenir de retarder inutilement les parties ou d'adopter des comportements susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'expérience de leur entourage.

2.1.2 Équité

Les joueurs doivent agir avec équité et honnêteté lors de chaque partie. Un joueur devrait préférer perdre plutôt que gagner en trichant.

- Si les joueurs se rendent compte qu'une erreur a été commise pendant le jeu, ils doivent en informer immédiatement leur adversaire ou un juge.
- Les joueurs ne doivent pas utiliser les règles et directives du tournoi pour en tirer parti, mais au contraire pour assurer des parties équitables.

2.1.3 Respect

Les joueurs doivent agir avec empathie et traiter les personnes qui les entourent avec équité.

- Les joueurs doivent se serrer la main avant et après chaque match.
- Les joueurs doivent veiller à ce que leurs sentiments personnels concernant les actions ou les résultats de la partie n'influencent pas la façon dont ils traitent leur adversaire.
- Les joueurs doivent éviter de mégenrer ou d'utiliser le *deadname* (nom usité avant la transition de la personne) quand ils s'adressent aux adversaires, aux autres concurrents ou aux spectateurs.

2.1.4 Communauté

Les joueurs doivent accepter qu'en assistant à un tournoi Play! Pokémon, ils sont dans un environnement inclusif comprenant des joueurs de tous les niveaux de compétence et d'expérience. Leurs actions doivent favoriser la perpétuation de cet environnement, et donc la croissance de la communauté.

- Les nouveaux joueurs, moins expérimentés, devraient être accueillis et soutenus.
- Parler des stratégies, donner des astuces ou évaluer de façon constructive une décision de jeu après le match peut aider les participants et est encouragé.
- Harcèlement et intimidation ne sont pas acceptables dans les événements Play! Pokémon.

3 Comportement dans la communauté

Cette section traite des comportements dans tous les événements Play! Pokémon ainsi que des problèmes externes pouvant survenir et mettre en doute l'aptitude d'un individu à rester membre de Play! Pokémon.

Le Pokémon Organized Play ne surveille pas et ne cherchera pas à surveiller l'activité d'un membre du programme dans un environnement autre que Play! Pokémon.

Cependant, toute plainte déposée concernant la conduite d'un membre du programme en dehors de cet environnement peut faire l'objet d'une action disciplinaire si elle représente une menace pour

Play! Pokémon, ou si cela peut nuire à la capacité d'un tiers à participer au programme et à vivre pleinement cette expérience.

Par exemple, il est réaliste de penser qu'une personne se sentirait mal à l'aise de participer à un tournoi aux côtés d'une personne associée à l'un des comportements ci-dessous.

3.1 Activités illégales

Les membres du programme ne doivent pas promouvoir ou s'engager dans une activité illégale, ni mettre à disposition un contenu qui encouragerait ou donnerait des instructions pour une activité illégale.

Exemples :

- Se livrer à, ou encourager la consommation de drogues, les agressions sexuelles, le racolage de mineurs ou le vol d'informations.
- Usurper l'identité d'un employé ou d'un représentant de TPCi (The Pokémon Company International).
- Contrefaire ou distribuer des produits contrefaits.

Les membres du programme qui seraient témoins d'une telle activité lors d'un événement Play! Pokémon doivent contacter les autorités locales compétentes et signaler cette activité au Pokémon Organized Play.

3.2 Harcèlement et intimidation

Les membres du programme ne doivent pas harceler, intimider, menacer, abuser ou causer de détresse à autrui, y compris (mais sans s'y limiter) aux autres membres de Play! Pokémon.

Exemples :

- Utilisation d'un langage, de messages, de symboles, d'images, d'illustrations ou de liens Internet discriminatoires fondés sur des attributs tels que la race, la religion, l'origine ethnique, l'origine nationale, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou les moyens économiques.
- Utilisation d'un langage, de symboles ou d'images qui enfreignent la Politique d'inclusion de Play! Pokémon.
- Harcèlement d'une personne spécifique, par exemple par des attaques personnelles, des contacts répétés et non désirés, la menace de divulgation ou la divulgation d'informations personnelles ou privées sans le consentement explicite de la personne concernée.
- Menaces ou images de violence, de préjudices ou de représailles.
- « Troller » la communauté avec des déclarations incendiaires, en particulier lorsqu'elles ont pour objectif d'inciter à la haine ou à l'agitation.

De plus, les participants doivent faire preuve de discernement quand ils discutent de sujets controversés et doivent être conscients que les blagues entre amis peuvent être rapidement décontextualisées dans un environnement diversifié et multiculturel.

Pour plus d'informations concernant l'engagement de Pokémon Organized Play en faveur d'un programme communautaire diversifié et non discriminatoire, consultez le document [Play! Pokémon – Politique d'inclusion](#).

3.3 Violation flagrante des normes communautaires

Les membres du programme ne doivent pas participer à des activités qui empêcheraient quiconque de profiter pleinement de son expérience dans le cadre de Play! Pokémon.

Exemples :

- Distribution ou utilisation de contenu obscène, pornographique, sexuellement explicite ou gratuitement violent.
- Échanges prédateurs, c'est-à-dire cibler et/ou faire pression sur des membres plus jeunes ou inexpérimentés du programme pour qu'ils fassent des échanges qui les défavorisent.
- Distribution, promotion ou modification de logiciels de jeux vidéo (« piratage »).
- Tromperie, escroquerie ou engagement d'un membre du programme sous de faux prétextes.

4 Conduite des Professeurs Pokémon

Les Professeurs Pokémon sont tenus à une exemplarité de comportement plus élevée que la majorité des membres de Play! Pokémon.

Il est important que les valeurs fondamentales des Professeurs soient respectées pendant toute la durée de l'association avec Play! Pokémon.

4.1 Les valeurs clés d'un Professeur Pokémon

4.1.1 Honnêteté

L'intégrité du programme Professeur repose sur la réputation de confiance et d'honnêteté de ses membres. Si les joueurs n'ont pas confiance en l'honnêteté du Professeur, ils douteront de ses jugements ou du déroulement impartial des événements.

De plus, The Pokémon Company International (TPCi) peut parfois demander à un Professeur d'apporter son concours à une investigation sur un joueur ou un événement. Si un Professeur a une réputation de malhonnêteté, l'intégrité de l'enquête risque d'être compromise.

4.1.2 Intégrité

Un Professeur doit se montrer juste et impartial, qu'il s'agisse d'arbitrer un tournoi ou de résoudre un conflit. Les sentiments personnels peuvent influencer un jugement. Un Professeur doit savoir faire abstraction de ses sentiments personnels lors de la résolution d'un litige entre joueurs, parents, membres du personnel ou spectateurs.

4.1.3 Responsabilité

Les Professeurs Pokémon se voient confier de lourdes responsabilités. Ainsi, en tant que juge, un Professeur est tenu à la précision des décisions de jeu, dans la mesure de ses capacités. Ils doivent prendre toutes les mesures possibles pour rester au fait des dernières modifications des règles de Play! Pokémon.

En tant qu'organisateur, un Professeur doit s'assurer que tous les rapports concernant un événement sont soumis en temps et en heure, et que les prix et récompenses sont distribués dans le respect des règles de l'évènement.

Les posts et les commentaires qui traitent de décisions et de sanctions non hypothétiques doivent être rédigés de manière responsable et éviter les déclarations définitives.

4.1.4 Professionnalisme

Les Professeurs Pokémon doivent agir de manière professionnelle au cours d'activités Pokémon. Ainsi, il est inacceptable d'utiliser un langage vulgaire, de chahuter, fumer, boire de l'alcool ou de se livrer à toute autre activité de ce type. Joueurs, parents, spectateurs et membres du staff local doivent être traités avec courtoisie, quels que soient leur race, leur religion, leur sexe, leur orientation sexuelle ou leurs capacités physiques ou mentales.

Un Professeur doit également éviter les discussions publiques sur des décisions ou des échanges sensibles lors d'évènements qui pourraient causer un embarras ou une détresse émotionnelle aux parties concernées. En cas de discussion sur des décisions de jeu en général, le Professeur doit veiller à préserver l'anonymat des parties concernées.

Enfin, les posts et les commentaires qui critiquent publiquement une décision prise par un autre Professeur sont très rarement utiles et dénotent souvent l'ignorance du contexte dans lequel la décision a été prise. Les désaccords entre Professeurs doivent être résolus de manière privée et professionnelle.

4.1.5 Évènements de remerciement des Professeurs

Nous attendons des Professeurs qu'ils incarnent les principes comportementaux énoncés dans les *Valeurs clés des Professeurs* et dans *l'Esprit du jeu* même lors des évènements de remerciement tels que les Coupes des Professeurs ou les fêtes du personnel.

Après tout, les Professeurs travaillent dur toute l'année. Chacun d'entre eux mérite de profiter des événements de remerciement. Perdre avec le sourire, profiter des formats décontractés dans l'esprit dans lequel ils ont été conçus, et continuer à traiter les autres Professeurs avec respect lors des réunions de socialisation est de rigueur.

4.2 Confidentialité

Lors d'un événement Play! Pokémon, il est possible que des informations qui ne sont pas de notoriété publique soient partagées avec des Professeurs. Les posts ou commentaires qui révèlent ces informations avant que le Pokémon Organized Play n'ait décidé de les rendre publiques constituent une violation de la confidentialité et peuvent justifier des mesures disciplinaires.

Par exemple :

- Divulgence des dates des championnats régionaux avant qu'elles ne soient rendues publiques.
- Affichage de photos de l'intérieur d'un site de championnat international avant que les portes ne soient ouvertes au public.
- Divulgence de toute information ou tout document partagé par TPCi à titre confidentiel.

5 Sanctions disciplinaires

L'admissibilité à participer à Play! Pokémon est un privilège, pas un droit. Le maintien de ce privilège dépend de la capacité d'un membre à agir dans le meilleur intérêt de l'environnement amical, accueillant et inclusif que Play! Pokémon s'efforce de promouvoir. Le Pokémon Organized Play peut décider de prendre des mesures disciplinaires à l'encontre de toute personne dont le comportement est en conflit avec ces valeurs.

Si une action disciplinaire est prise, le membre du programme concerné sera informé par e-mail de ce qui suit :

- numéro du dossier ;
- durée de la sanction disciplinaire ;
- date d'entrée en vigueur de la sanction ;
- exemplaire des procédures pour les recours disciplinaires (si un recours est envisageable).

L'équipe en charge de la conformité aux règles au sein de Pokémon Organized Play a la décision finale concernant l'éligibilité d'un membre à participer à Play! Pokémon.

5.1 Types d'actions disciplinaires

À l'exception des avertissements, qui n'ont pas de durée, la durée minimale de chaque action est de 30 jours. Il n'y a pas de durée maximale.

5.1.1 Avertissement écrit

Le Pokémon Organized Play émet un avertissement écrit au membre, pour lui indiquer que le comportement identifié n'est pas acceptable dans le cadre du programme. Cet avertissement peut être précédé d'un e-mail demandant plus de détails sur le comportement en question.

5.1.2 Suspension du programme Professeur

Les personnes qui sont suspendues du programme Professeur perdent tous les rôles associés, y compris la capacité de sanctionner et d'organiser des tournois.

La liste des membres suspendus est disponible sur le site officiel Pokémon via les Outils Play! Pokémon.

5.1.2.1 Annulation des invitations aux évènements

Le Pokémon Organized Play peut annuler l'invitation d'un Professeur à un évènement dans des situations où le maintien de l'éligibilité du Professeur à participer en tant que personnel bénévole à un tel évènement pourrait envoyer le mauvais message aux autres membres du programme. Une invitation peut être retirée en raison d'une mesure disciplinaire ou à sa place.

5.1.3 Suspension du programme Play! Pokémon

Les personnes suspendues de Play! Pokémon ne sont pas autorisées à participer ou à assister à des évènements Play! Pokémon en tant que spectateur, joueur, juge ou tout autre rôle. La liste des membres suspendus est disponible sur le site officiel Pokémon via les Outils Play! Pokémon.

Si un joueur suspendu perturbe un évènement en essayant d'y participer ou en refusant de partir, l'incident doit être signalé au Pokémon Organized Play. Une prolongation de la suspension en cours pourra être envisagée.

Il est possible qu'un membre du programme soit suspendu à vie sans possibilité d'[appel](#). Cette sanction est prononcée si le Pokémon Organized Play pense que cette personne ne pourra pas retrouver le statut de membre en bonne et due forme.

5.1.3.1 Annulation d'allocations de voyage

Dans des circonstances exceptionnelles, un joueur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire peut voir sa participation à des évènements Play! Pokémon pour lesquels il a une invitation ou des allocations de voyage refusée, par exemple si la suspension du joueur s'étend jusqu'à la date de l'évènement.

Le joueur perd toutes les invitations et/ou allocations de voyage pour les évènements ayant lieu pendant sa période de suspension. Cependant, le Pokémon Organized Play ne tentera pas d'annuler des réalisations qui auraient eu lieu avant la prise de la mesure disciplinaire.

5.2 Processus d'appel

Sauf dans le cas d'un retrait à vie du programme Play! Pokémon, tout membre du programme peut faire appel de son action disciplinaire par le biais du [service clientèle de Play! Pokémon](#). Cet appel sera transmis au Pokémon Organized Play pour sa considération.

Après avoir déposé un appel, un membre du programme suspendu devra continuer à respecter les conditions de cette suspension jusqu'à ce qu'il reçoive une notification indiquant que son appel a abouti.

5.2.1 Pièces requises pour un appel

Les informations suivantes doivent figurer dans l'appel :

- identifiant du joueur ;
- numéro du dossier (vous le trouverez dans l'objet de l'e-mail « Avis disciplinaire » ;
- si le joueur a été suspendu du programme Professeur, vous devez inclure l'identification d'un Professeur qui pourra être contacté afin de donner un deuxième avis sur son retour dans le programme.

Le texte principal de l'appel ne doit pas dépasser 500 mots. Des documents (captures d'écran, déclarations de tiers) peuvent être ajoutés en tant que pièces jointes et ne contribuent pas à cette limite.

5.2.2 En cas de rejet

Le joueur sera informé du rejet de son appel.

On lui communiquera la date à laquelle il sera autorisé à faire de nouveau appel ou on lui rappellera qu'il n'est pas autorisé à faire à nouveau appel - selon la durée de la suspension active de l'individu.

5.3 Rapports d'incidents

Les membres du programme sont encouragés à signaler les incidents qui enfreignent les Normes de comportement de Play! Pokémon en contactant le [service clientèle de Play! Pokémon](#).

L'identité de l'auteur du rapport ne sera jamais divulguée dans les communications ultérieures avec des tiers.

6 Résumé des modifications

Date de la version précédente : le 6 octobre 2023

Date de la version actuelle : le 13 février 2024

1 Introduction		
Section	Page	Modification

2 Esprit du jeu		
Section	Page	Modification

3 Comportement dans la communauté		
Section	Page	Modification
3.2	4	« Play! Pokémon – Politique d'égalité, d'équité, de diversité et d'inclusivité » changé en « Play! Pokémon – Politique d'inclusion ». Mise à jour du lien.
3.3	5	Distribution <i>ou utilisation</i> de contenu obscène, pornographique....

4 Conduite des Professeurs Pokémon		
Section	Page	Modification

5 Sanctions disciplinaires		
Section	Page	Modification
5.2	9	...sous 14 jours après la réception de l'avis disciplinaire original.